

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-11-10-1

Séance du jeudi 18 décembre 2014

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION NOUVELLE COLLABORATION AVEC POLE EMPLOI 2015

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 262-1 à L. 262-39 et L. 263-1 à L. 263.5,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2009-3-4-3 du Conseil Général du 26 juin 2009 relative à la mise en oeuvre du revenu de Solidarité active (RSA) dans le Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve et autorise le Président du Conseil Général à signer la convention de collaboration entre Pôle emploi et le Département du Haut-Rhin pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions